



Circulaire du CPDP

n°10975
Jeudi 2 juillet 2015

PÉTROLE BRUT ET PRODUITS PÉTROCHIMIQUES IRANIENS

Nouvelle prorogation de la suspension des mesures restrictives de l'UE

DÉCISION (PESC) 2015/1050 DU 30 JUIN 2015

► Par une décision publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 1^{er} juillet 2015, le Conseil **proroge jusqu'au 7 juillet 2015 la suspension des mesures restrictives** adoptées à l'encontre de l'Iran par la décision 2010/413/PESC du 26 juillet 2010, pour « *permettre aux négociations de se poursuivre en vue de parvenir à un accord sur le plan d'action global conjoint* ».

Cette prorogation fait suite :

- à une première prorogation de six mois (décision 2014/21/PESC du 20 janvier 2014),
- à une deuxième prorogation de quatre mois (décision 2014/480/PESC du 21 juillet 2014)¹,
- à une troisième prorogation de six mois (décision 2014/829/PESC du 25 novembre 2014)².

L'article 26 bis de la décision 2010/413/PESC est modifié afin de suspendre jusqu'au 7 juillet 2015 l'interdiction d'importer, d'acheter ou de transporter du **pétrole brut** et des **produits pétrochimiques** iraniens. Est également suspendue jusqu'au 7 juillet 2015 l'interdiction de fournir des produits d'assurance et de réassurance associés.

A contrario, **restent interdits** l'importation, l'achat ou le transport de **produits pétroliers** iraniens et la fourniture d'un financement ou de produits d'assurance et de réassurance en lien avec ces produits.

► Figure ci-après la décision (PESC) 2015/1050 du Conseil en vigueur le 30 juin 2015.

